

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cyrille
Isaac-Sibille

LES DÉMOCRATES
- ASSEMBLÉE NATIONALE -

Soutiens de l'ensemble des groupes en commission des Affaires sociales POUR PROTÉGER LES NOURRISSONS ET PROMOUVOIR L'EXCELLENCE FRANÇAISE

Paris, le 25 février 2025,

Le 25 février, l'Assemblée nationale examinera la proposition de loi que je porte visant à interdire les sucres ajoutés dans les produits alimentaires destinés aux nourrissons et aux enfants de moins de trois ans. **Si j'ai souhaité déposer ce texte, c'est parce que la situation est préoccupante.**

En France, **17 % des enfants sont en surpoids et près de 6 % sont déjà en situation d'obésité**. Chez les jeunes adultes, le taux d'obésité a été **multiplié par quatre en vingt ans**.

Ces chiffres nationaux ont des conséquences concrètes dans nos territoires. Dans le Rhône, les professionnels de santé, pédiatres et médecins généralistes, constatent eux aussi une progression des troubles liés à l'alimentation et au surpoids dès le plus jeune âge. Les habitudes alimentaires se construisent très tôt, dès la diversification.

Pourtant, l'offre actuelle destinée aux tout-petits pose question :

- **41 % des aliments de diversification contiennent un ingrédient sucré**
- **85 % des produits laitiers destinés aux jeunes enfants contiennent des sucres ajoutés**
- **77 % des en-cas pour tout-petits en contiennent également**

À cet âge, aucun bénéfice nutritionnel ne justifie ces ajouts.

Selon l'Anses, **75 % des enfants de 4 à 7 ans consomment trop de sucre**, soit environ trois fois le seuil idéal recommandé par l'Organisation mondiale de la santé. Il ne s'agit pas de culpabiliser les parents. Ils font confiance à des produits présentés comme adaptés aux besoins de leurs enfants. Notre responsabilité est de garantir que cette confiance soit justifiée.

La proposition de loi que je défends prévoit d'interdire la fabrication et la mise sur le marché de produits destinés aux enfants de 0 à 3 ans contenant des sucres ajoutés (saccharose, sirops, miel, jus concentrés), tout en excluant les sucres naturellement présents comme le lactose. Il ne s'agit pas de bouleverser l'équilibre nutritionnel des produits. Il s'agit de supprimer un ajout inutile à un âge où les préférences alimentaires se construisent durablement.

L'obésité représente un **coût social estimé à près de 20 milliards d'euros par an** en France. Mais au-delà des chiffres, ce sont des parcours de vie qui sont impactés. Agir dès la petite enfance, c'est faire le choix de la prévention. C'est protéger le capital santé de nos enfants. C'est aussi réduire les inégalités de santé qui se creusent dès les premières années. Je suis convaincu que protéger les tout-petits n'est ni une contrainte ni une opposition entre santé et économie. C'est une responsabilité collective.

Cette proposition de loi constitue une première étape vers un environnement alimentaire plus protecteur pour les plus jeunes.

Cyrille Isaac-Sibille